

La trame bleue en Languedoc- Roussillon

Groupe Spécifique Eau
14 Septembre 2012

DREAL LR / SN / UEMA - M Chauvel

La trame bleue en Languedoc-Roussillon

- **Qu'est-ce que la trame bleue ?**
- **La trame bleue déjà au cœur des chantiers de « Gestion de l'eau »**
- **Construction de la trame bleue en Languedoc-Roussillon**

Qu'est-ce que la trame bleue ?

Loi Grenelle II (Art 121) – Art L 371-1 Code de l'environnement

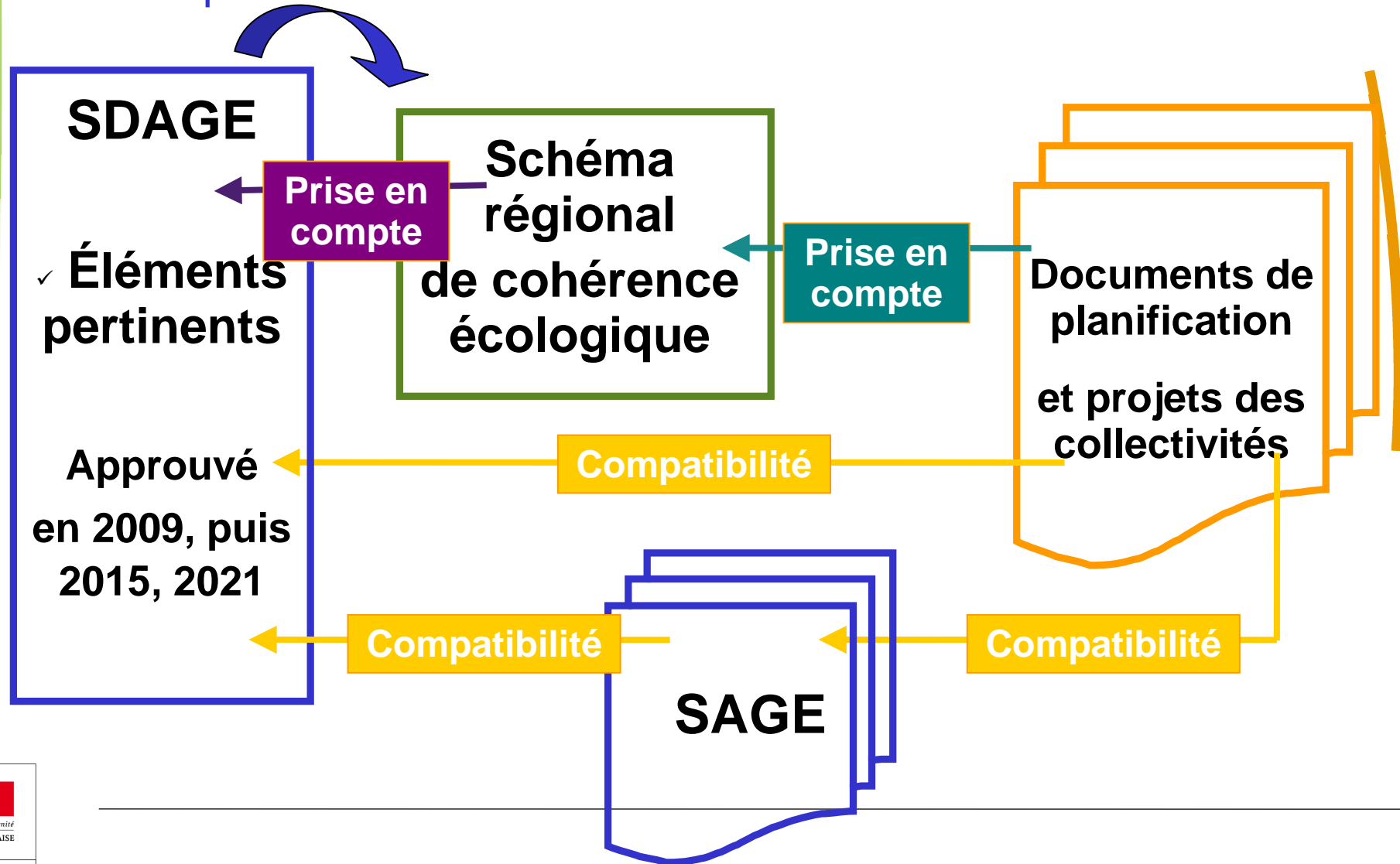
1) (Parties de) cours d'eau ou canaux classés
L 214-17 CE

2) Tout ou partie des zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE et notamment les ZHIEP

3) Autres (parties de) cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

Trame Bleue et politiques de l'eau : liens juridiques

Mise en place de la trame bleue



Les chantiers de gestion de l'eau

et la trame bleue

* Continuité écologique des cours d'eau

Révision du classement des cours
d'eau L214-17 (Listes 1 et 2)

=> **composante 1**

* Zones humides

Convention régionale, inventaires
départementaux et des SAGE

=> **composantes 2 et 3**

*Inventaires ENS : dpts 11, 30, 34 et
66*

* Atlas régional des Zones Inondables et espace de mobilité des cours d'eau

=> **composantes 1 et 3**

Construction de la trame bleue de Languedoc-Roussillon

- Groupe de travail technique thématique « Trame bleue – Zones humides » créé lors du COPIL Etat-Région 19 avril 2011
- Composition du GT : DREAL, CR, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, ONEMA, CEFE-CNRS, CG, DDT, CBN
- 2 réunions préparatoires : 4 mai 2010 et 6 avril 2011
- 3 GT en 2011 : 29 juin, 14 septembre et 19 octobre
- 2 GT en 2012 : 27 février, 18 juin

Construction de la trame bleue de Languedoc-Roussillon

- Travail sur la base de cartographies, à partir de MapInfo (sous-trame aquatique et sous-trame humide)
- Travail sur les indicateurs hydrographiques (lien avec l'outil de spatialisation des enjeux du CEFE-CNRS) : indicateur aquatique et indicateur « zones humides »
- Prescriptions sur la sous-trame aquatique et la sous-trame humide pour le diagnostic et le plan d'actions du SRCE

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Attention, distinguer « aquatique » et « humide »

- **Aquatique** : « *qui vit dans l'eau* »

=> référence à l'eau dynamique, la trame bleue

- **Humide** : « *légèrement imprégné d'eau* »

=> référence à l'eau stagnante (ZH), lien avec la trame verte

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

- Composante 1 : « *cours d'eau classés* »

=> Propositions du GT « Trame bleue-ZH » :

- pas de négociation sur les cours d'eau proposés au classement (Art L 214-17 CE)

- pour la largeur des cours d'eau, retenir les espaces de mobilité des cours d'eau connus sinon, systématiquement, le lit majeur identifié dans l'atlas des zones inondables.

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Composante 3 : « Autres (parties de) cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité »

1 - Propositions GT : retenir comme *cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité*, parmi les cours d'eau non classés, ceux qui interceptent :

- Des APPB
- Des réserves naturelles nationales ou régionales
- Des ZNIEFF de type 1
- Des zones Natura 2000 pertinentes dans le domaine de l'eau
- Des masses d'eau identifiées dans le PDM RM 2010-2015 avec des problèmes de continuité

• Des ENS pertinents dans le domaine de l'eau

• Des projets potentiellement éligibles à la SCAP

• Des inventaires frayères

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

- Composante 2 : « zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE et notamment les ZHIEP »

= ZH fonctionnelles identifiées et validées ou non par SDAGE, SAGE

⇒ Proposition du GT « Trame bleue-ZH » : retenir toutes les ZH péri-alluviales, les ZH péri-lagunaires, les tourbières – ZH d'altitude

0 ZHIEP dans la région.

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Composante 3 : « Autres (parties de) cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité »

2 - Proposition GT : pour retenir les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité, distinguer les ZH institutionnellement reconnues, des zones abritant potentiellement des ZH

ZH institutionnellement reconnues :

- ZH issues des inventaires départementaux et SAGE
- ZNIEFF de type 1 entièrement ZH
- APP entièrement ZH
- Des habitats humides des Réserves (nationales ou régionales)

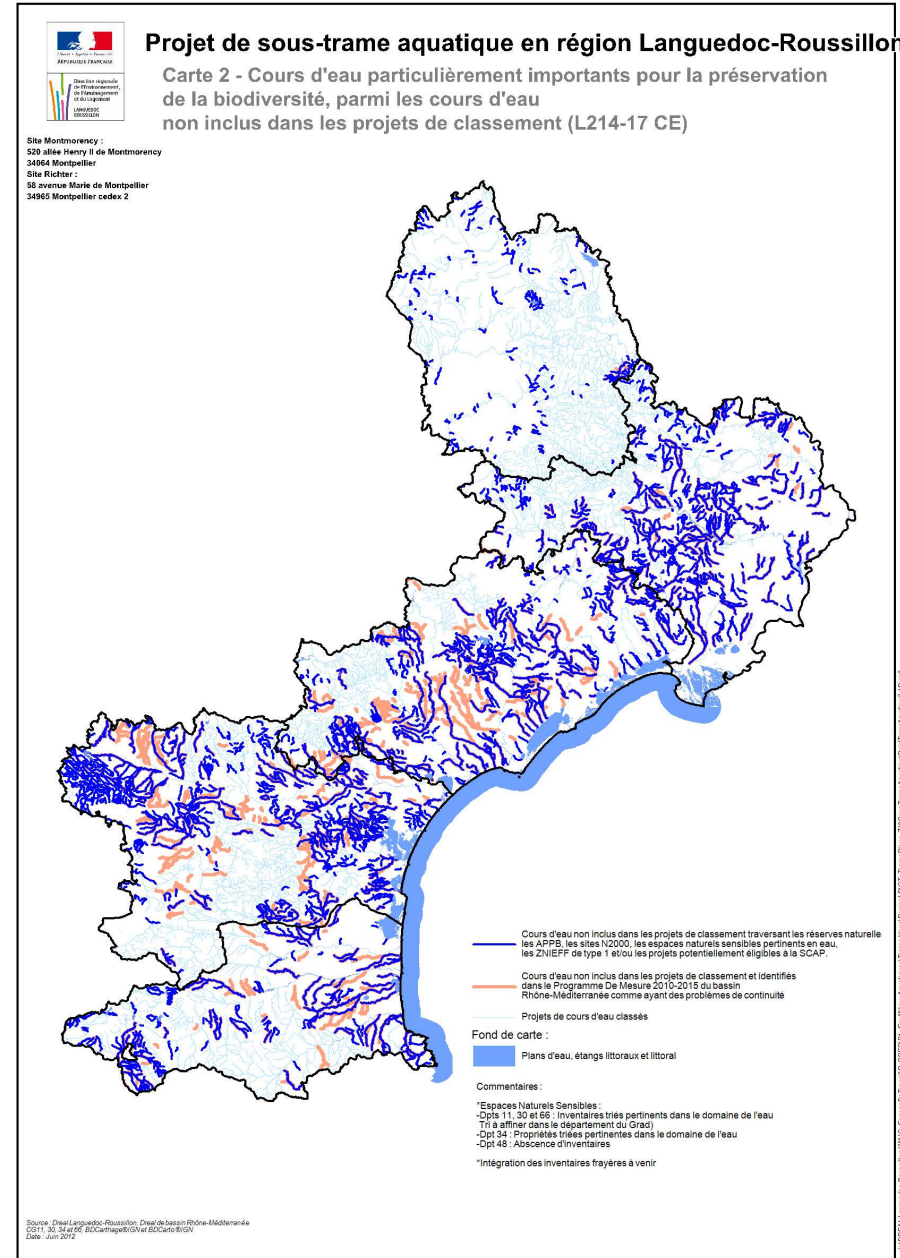
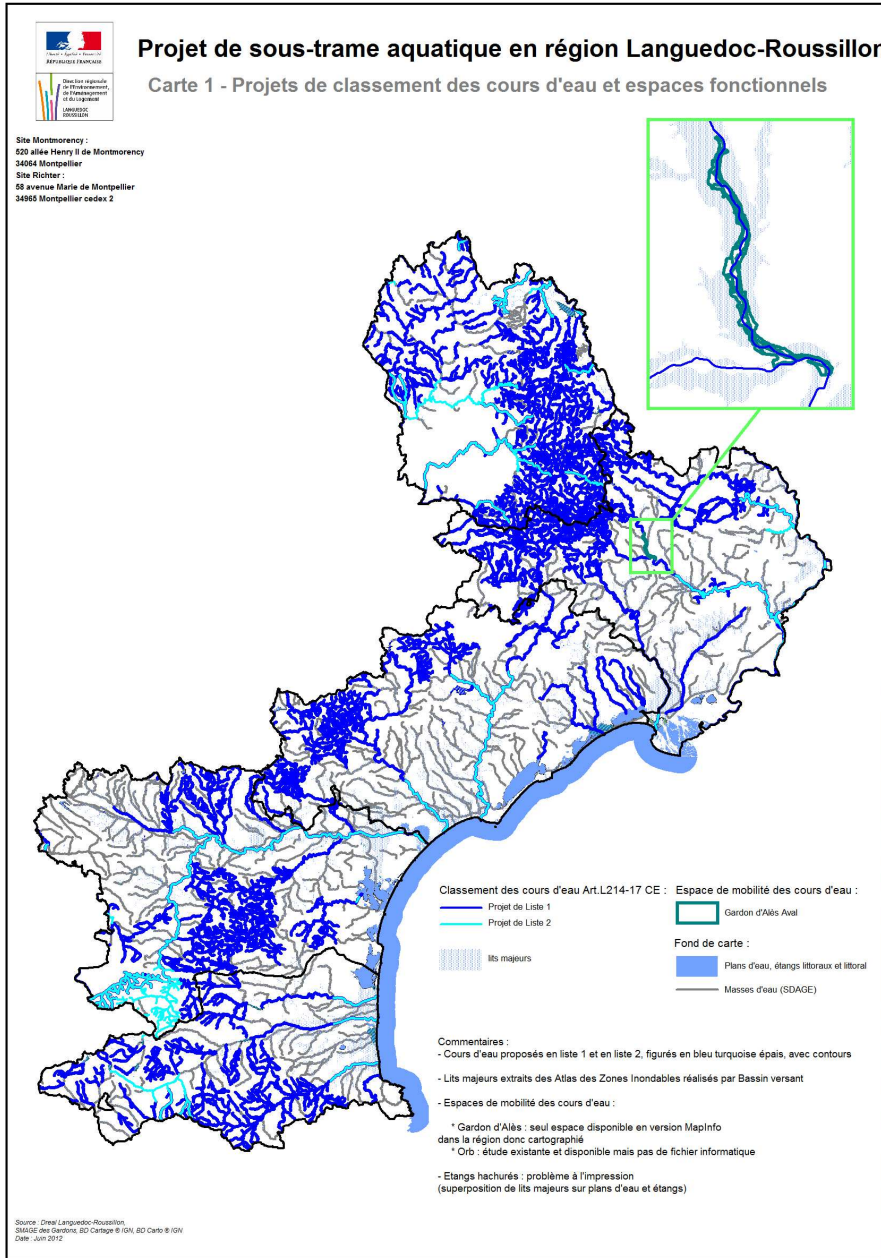
Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Zones abritant potentiellement des ZH :

- *Mares*
- *ZH issues d'inventaires en cours de validation (SAGE BVA)*
- *Sites Natura 2000 pertinents pour les zones humides*
- *ENS pertinents pour les zones humides*
- *ZNIEFF de type 1 partiellement en ZH*

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Projet de « sous-trame aquatique » : carte 1 + carte 2



Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Environ 16 620 Km de cours d'eau inclus dans la trame bleue
(source BD Carthage V3) :

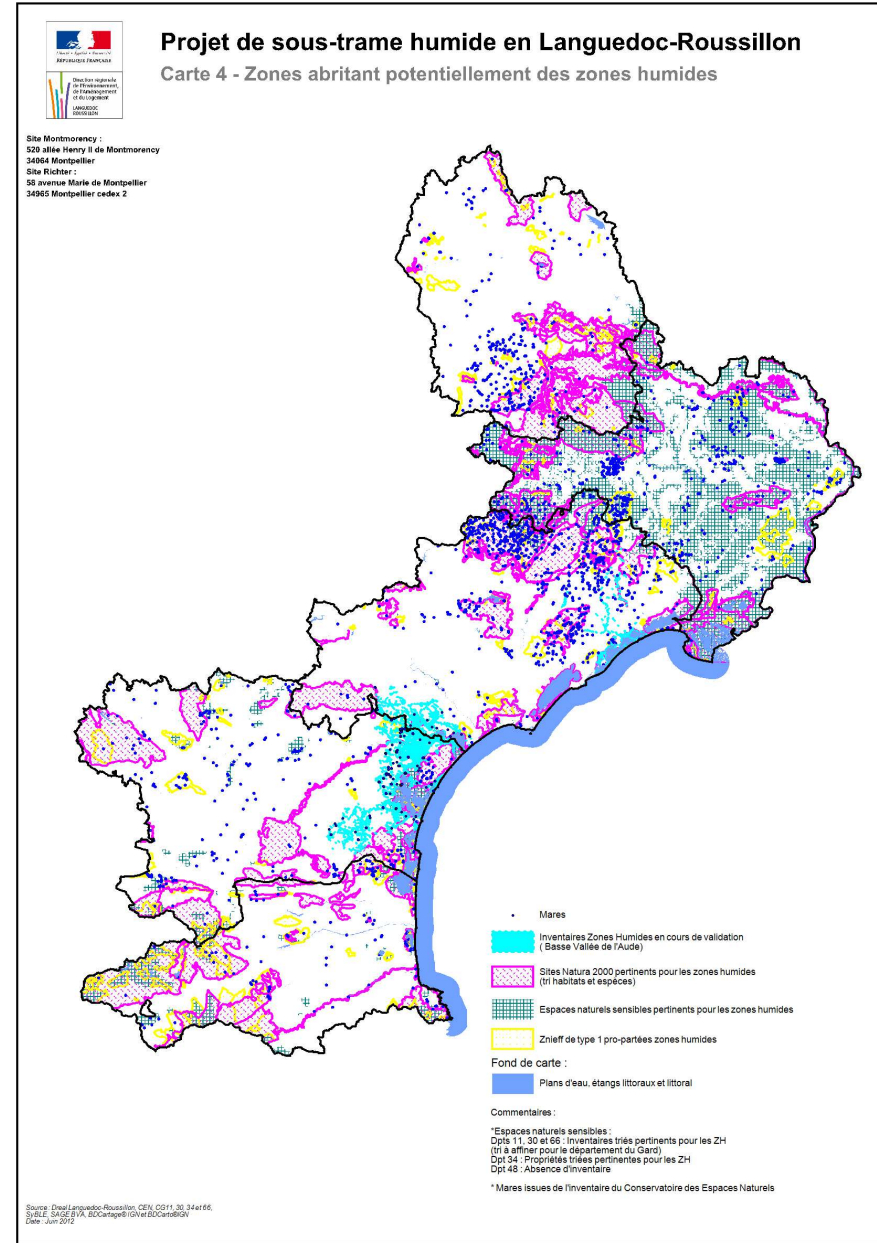
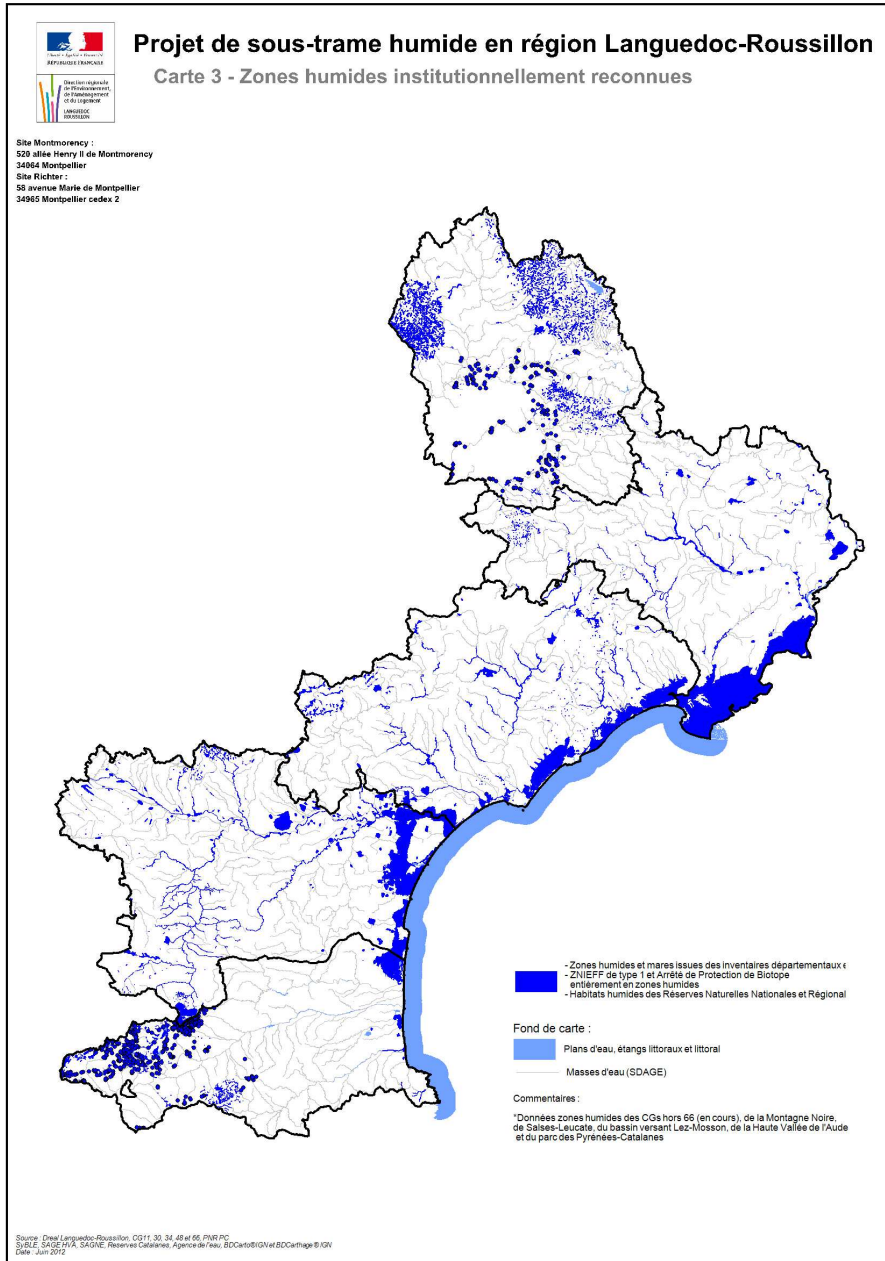
- Lozère : 3010 km + Gard : 3504 km + Hérault : 3336 km
+ Aude : 4467 km + Pyrénées-Orientales : 2303 km

sur un total de 23 410 Km de cours d'eau dans la région

=> Environ 71% des cours d'eau de la région dans la trame bleue.

Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Projet de « sous-trame humide » : carte 3 + carte 4



Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

Propositions ambitieuses pour la trame bleue en Languedoc-Roussillon



Construction de la trame bleue du Languedoc-Roussillon

GTT => Propositions de prescriptions sur la trame bleue pour le SRCE

- Ex 1 - sous-trame aquatique : « *Le diagnostic du SRCE devra identifier les cours d'eau classés L 214-17 CE.* »
- Ex 2 - sous-trame humide : « *Le plan d'actions du SRCE devra encourager à améliorer la connaissance, en affinant les inventaires ZH existants.* »

La trame bleue du Languedoc-Roussillon

Merci de votre attention.

